

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.30PR**

**concernant**

**la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Giancarlo Valceschini :  
« Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 janvier 2018 dans la salle de conférence II de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne-Louise GILLIERON, Léa ROMANENS remplaçant Céline EHRWEIN NIHAN, Brian OOSTERHOFF remplaçant Jean-David CHAPUIS, David GRANDJEAN, Giancarlo VALCESCHINI, Yves VUAGNIAUX et du soussigné, remplaçant Aude BRIAND, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET, accompagnée de M. Greg PERRENOUD, adjoint administratif du Service des sports et M. Olivier MUTTER, de Mutter Consulting Sàrl. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses très précises aux nombreuses questions de la commission.

**Préambule :**

Le plan directeur du sport et de l'activité physique vise à définir une véritable politique de développement du sport à Yverdon-les-Bains selon des axes essentiels et à fixer une stratégie pour l'établissement d'un plan d'action, dans le but de permettre à la ville de relever les défis qui l'attendent en tant que capitale du Nord vaudois.

**Historique :**

Ce préavis a pour but de répondre à la motion du 4 septembre 2014 de Monsieur le conseiller communal Giancarlo Valceschini, demandant à la Municipalité d'élaborer un plan directeur du sport. La motion demandait que soit « définie une véritable politique de développement du sport dans notre cité selon des critères identifiés, adoptés et communiqués de manière transparente et claire ».

Un premier préavis sur cette motion (PR16.22PR) avait été suspendu puis retiré afin de permettre à la nouvelle cheffe de service de s'approprier et de retravailler un plan directeur du sport. Le préavis PR17.30PR est le fruit de ce travail.

**Plan d'action :**

Ce plan directeur doit être suivi d'un plan d'action qui devrait être présenté vers le mois de juin 2018. Le plan d'action proposera un calendrier de mise en œuvre, les priorités ainsi que les objectifs concernant les infrastructures. Il comprendra une planification jusqu'à la fin de la législature ainsi que les objectifs à l'horizon 2030. La question s'est posée de savoir si le plan d'action aurait dû être séparé du plan directeur ou non.

Il semble que séparer les 2 aspects offre l'avantage de pouvoir obtenir un consensus d'ordre général. Le plan d'action, lui, risque de mettre en tension des intérêts divergents, tant vis-à-vis des priorités que du calendrier.

Une étape clé vers le plan d'action du sport, sera le projet d'aménagement des rives du lac qui devrait être proposé vers le printemps 2018. Il contiendra des axes importants de la planification des infrastructures sportives. Y figureront notamment les projets de fitness en plein air, le nouveau port, ainsi que l'avenir de l'USY.

Les réflexions autour du sport ne se limitent pas à la commune mais intègrent souvent l'agglomération, afin de ne pas démultiplier les installations. On peut donner à titre d'exemple le BMX qui s'est installé à Grandson avec le soutien de la ville d'Yverdon.

Une réflexion se fait également autour de l'opportunité d'attirer une fédération sportive d'envergure à Yverdon-les-Bains et des synergies qui pourraient en découler.

### **Subventions :**

Une autre étape prioritaire dans la suite du plan directeur, sera le règlement d'attribution des subventions qui devrait être proposé début 2019. Un guide des sociétés est en préparation dans le but d'aider les sociétés sportives à obtenir des soutiens, via un inventaire des aides possibles.

La ville et les sociétés ont par le passé perdu beaucoup d'argent en ne sachant pas aller chercher l'argent là où il était, d'où l'intérêt de ce document pour les guider au quotidien en les informant des soutiens existants tel qu'à titre d'exemple, le fonds du sport ou encore le fonds cantonal pour les projets sport-santé qui dispose de CHF 500'000.

La provenance des sportifs dans les clubs a été analysée et il en ressort qu'elle est particulièrement étendue, allant jusqu'en France voisine, certains frontaliers travaillant à Yverdon préférant pratiquer du sport près de leur lieu de travail. La ville d'Yverdon aide le sport sans considération de provenance, l'idée étant d'aider le sport en lui-même. La seule exception concerne le sport d'élite, où il faut en principe être affilié à un club local. Des exceptions existent dans les cas où aucun club ne serait présent localement.

La Municipalité a ouvert une réflexion quant à la manière de remercier les bénévoles. Elle s'est demandée si on ne devrait pas considérer un système de renvoi d'ascenseur envers les clubs qui fournissent des bénévoles y compris pour des manifestations qui ne les concernent pas directement.

La ville d'Yverdon considère également des projets de sport-étude autour de disciplines particulièrement distinguées à Yverdon. La réflexion a débuté autour du badminton, mais la ville d'Yverdon se distingue également au niveau sport d'élite dans des disciplines telles que judo, basket et football féminin.

### **Manifestations :**

La ville d'Yverdon-les-Bains accueille 99 manifestations sportives ponctuelles dans 46 sports grâce à l'engagement de 47 organisateurs dont le Service de sports de la Ville. La ville souhaite développer le calendrier des manifestations sportives et mettre en place une planification pluriannuelle, créer de nouvelles manifestations, améliorer l'appui à des manifestations à fort potentiel et accueillir un événement sportif d'envergure chaque année.

Concernant les sports traditionnels, la fête des yodlers qui aura lieu du 30 Juin au 2 Juillet 2018 aura également à son programme une compétition de lancer du drapeau.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse, la ville réfléchit à l'organisation d'un événement d'envergure qui pourrait servir de teasing aux JOJ.

## **Considérations :**

Une des premières innovations du projet est de permettre aux acteurs locaux pluridisciplinaires, ainsi qu'aux différents services de la Municipalité de se parler, alors que jusque-là, le travail tendait à se faire en silo. A titre d'exemple, on peut notamment citer le développement de Sports 5, qui devrait impliquer la culture et les sports. Le plan du sport donne de la crédibilité au niveau du canton, puisqu'Yverdon n'est que la deuxième ville du canton à publier un tel document.

## **Vœux :**

La commission espère que le plan d'action apportera des éléments concrets et sortira dans le délai annoncé et sera suivi d'actions concrètes.

La commission suggère notamment de considérer les points suivants :

- **Vœu 1**  
Penser à un système de rémunération des bénévoles des clubs via un système de points qui pourraient être pris en compte dans l'attribution de subventions.
- **Vœu 2**  
Prioriser un axe fort sur le sport libre. Les sociétés locales devraient trouver leur chemin grâce au guide des sociétés, il convient donc d'être attentif à ne pas oublier les différentes formes de sport libre.
- **Vœu 3**  
Intégrer dans le plan directeur les nouvelles formes de sports, tel que le drone racing et le e-sport. Une ville qui se met en avant au travers de la technologie comme Yverdon aurait tout à gagner à être la première ville de Suisse romande à organiser une course de drones et à autoriser la pratique sur quelques espaces définis, moyennant des contraintes d'altitude et de poids (par exemple 50 mètres et 500 grammes maximum).
- **Vœu 4**  
Considérer les opportunités de collaboration avec JECOS afin d'utiliser le sport comme moyen d'occupation des jeunes difficiles ou désœuvrés.
- **Vœu 5**  
De ne pas oublier de considérer également les clubs sportifs peut-être moins prompts à solliciter des aides, malgré qu'ils s'entraînent de manière relativement rustique, tel que le Rugby Club ou le Club de Boxe.

## **Conclusions :**

La commission félicite le Service des sports pour le professionnalisme du document et souligne qu'on remarque là, la pertinence de la création d'un Service des sports. Si a priori on pourrait regretter l'aspect très général et théorique du plan directeur et le manque de « patte yverdonnoise », il convient de considérer que ce document n'est que la première étape et que les aspects pratiques figureront dans le plan d'action attendu pour le mois de juin 2018.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite à soutenir, Mesdames et Messieurs les Conseillers et à accepter l'ensemble des articles du préavis PR17.30PR.

Le rapporteur de la commission



Ruben RAMCHURN

Yverdon-les-Bains, le 22 janvier 2018